

11/2019  
Novembre

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Mairie de Saint-Lys

1 place nationale

CS 60037

31470 Saint-Lys

Tél : 05 62 14 71 71

**SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019**

**DELIBERATIONS**

<b>N°</b>	<b>DATE</b>	<b>THEME</b>	<b>TITRE</b>	<b>PAGE</b>
<b>19 x 94</b>	18/11/2019	Domaines de compétences par thèmes	Aménagement du territoire – Approbation du contrat « Bourg Centre » 2019/2021 de la Commune de Saint-Lys ( <i>reportée</i> )	-
<b>19 x 95</b>	18/11/2019	Finances Locales	Révision libre des attributions de compensation 2019	3
<b>19 x 96</b>	18/11/2019	Finances Locales	Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation et extension des tribunes du stade (budget communal)	8
<b>19 x 97</b>	18/11/2019	Finances Locales	Subvention aux associations 2019 – Classes transplantées – Collège Léo Ferré	10
<b>19 x 98</b>	18/11/2019	Finances Locales	Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) – Nouvelle procédure petits travaux urgents	22
<b>19 x 99</b>	18/11/2019	Commande Publique	Marchés publics – Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Modificatif	24
<b>19 x 100</b>	18/11/2019	Fonction Publique	Nomination – Création de poste d'adjoint du patrimoine et mise à jour du tableau des effectifs	26
<b>19 x 101</b>	18/11/2019	Fonction Publique	Personnel – Attribution de chèques cadeaux	30

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf et le 18 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Bernard BARBIE, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Carole GAUDEZ, Isabelle GESTA, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Corinne LAYE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA.

**Procurations :** Monsieur Philippe CADOR à Monsieur Philippe LANDES, Monsieur Pierre GOURLAND à Madame Arlette GRANGE, Madame Michèle PONS à Monsieur Serge DEUILHE, Monsieur Jacques TENE à Monsieur Thierry ANDRAU.

Nombre de membres	Résultat du vote
Afférent au Conseil Municipal : 29	Pour : 29
En exercice : 29	Contre : 0
Qui ont pris part à la délibération : 25 + 4	Abstention : 0

**Date de la convocation :** mardi 12 novembre 2019.

**Date d'affichage :** mardi 12 novembre 2019.

### Délibération n°19 x 95

#### **Finances Locales – Révision libre des attributions de compensation 2019.**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 22 mai 2019 actant les statuts de la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo ;

**Vu** les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2019.008 du 12 février 2019 notifiant les attributions de compensations provisoires de 2019 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2019.102 du 1<sup>er</sup> octobre 2019 approuvant la révision libre des attributions de compensation 2019 ;

**Vu** le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI qui prévoit la possibilité de fixer librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées ;

La Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo a transmis les modifications portant sur les attributions de compensations selon les modalités suivantes :

Communes	AC provisoire 2019 = AC 2018 définitive	Variation d'AC fonctionnement	AC Fonctionnement	AC Investissement (bilan voirie 2018)
EAUNES	-276 141 €		-276 141 €	-672 924 €
FONSORBES	-1 313 179 €	26 832 €	-1 286 347 €	-57 737 €
LABARTHE SUR LEZE	-195 865 €		-195 865 €	-278 491 €
LABASTIDETTE	-146 591 €		-146 591 €	-86 003 €
LAVERNOSE-LACASSE	-187 148 €	-4 763 €	-191 911 €	-41 796 €
LE FAUGA	-64 785 €		-64 785 €	
MURET	1 399 578 €		1 399 578 €	-2 612 720 €
PINSAGUEL	96 795 €	-11 474 €	85 321 €	
PINS JUSTARET	-127 810 €	-3 825 €	-131 635 €	
PORTET SUR GARONNE	5 249 362 €	200 000 €	5 449 362 €	
ROQUETTES	5 466 €		5 466 €	
SAINT CLAR DE RIVIERE	-147 825 €		-147 825 €	
SAINT HILAIRE	-76 412 €	-1 071 €	-77 483 €	
SAINT LYS	-758 705 €	- 1 912 €	-760 617 €	
SAUBENS	-255 198 €	30 000 €	-225 198 €	
VILLATE	-29 078 €		-29 078 €	
FROUZINS	-493 358 €	952 €	-492 406 €	- 3 853 €
LAMASQUERE	-90 912 €		-90 912 €	-53 418 €
ROQUES S/ GARONNE	961 040 €		961 040 €	
SEYSSES	-505 900 €	19 155 €	-486 746 €	-652 620 €
BONREPOS S/ AUSSONNELLE	37 767 €		37 767 €	
BRAGAYRAC	27 500 €		27 500 €	-7 619 €
EMPEAUX	16 561 €		16 561 €	-2 249 €
SABONNERES	1 005 €		1 005 €	
SAIGUEDE	24 436 €	-100 €	24 336 €	
SAINT THOMAS	22 631 €		22 631 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 173 233 €</b>	<b>253 794 €</b>	<b>3 427 026 €</b>	<b>-4 469 432 €</b>

### Actualisation de l'annuité d'emprunt voirie pour Saint Lys (- 1 912 €)

La Commune assurant le financement de sa compétence à 50 % par l'emprunt cela génère, pour 2019, une annuité supplémentaire de 1 912 €.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,***

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

**APPROUVE** la révision libre modifiant l'attribution de compensation 2019 de la Commune de Saint-Lys selon un montant de **760 617,00 €** ;

**Délibération n°19 x 95**

**Finances Locales – Révision libre des attributions de compensation 2019.**

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à l'effet de signer l'ensemble des documents et actes afférents à la bonne exécution des présentes.

**Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,  
Serge DEUILHÉ**



*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

N° 2019.102

**Objet :**  
Révision libre des Attributions de  
Compensations 2019

En exercice : 59  
Présents : 43  
Absents excusés : 5  
Procurations : 11  
Ayant pris part au vote : 54

Communauté d'Agglomération

Le Muretain Agglo

Département de la Haute Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

L'an deux mille dix neuf, le 1<sup>er</sup> octobre à 18 heures 30, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Pins-Justaret, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT.

Date de la convocation : 24 septembre 2019

Étaient présents : Mesdames et Messieurs MANDEMENT, SÉRÉ, DELAHAYE, ZARDO, RUEDA, RAYNAUD, DULON, PÉLISSÉ, PÉREZ Colette, SIMÉON, MARIN, CALVO, CHOUARD, HERNANDEZ, LALANNE, ORESTE, MONTARIOL, DEUILHÉ, GRANGÉ, SUTRA, BERTRAND, TRANIER, MORINEAU, PACE, ESPINOSA, CARLIER, SEYTEL, CADAUX-MARTY, CHATONNAY, HUBERT, PÉREZ Michel, VIEU, COLL, GORCE, BERGIA, ISAÏA, GASQUET, MORERE, COMBRET, GARAUD, PALAS, CAVASA, CASSAGNE.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs ESCAICH, BOUTELOUP, LECLERCQ, CAMBEFORT, COUCHAUX.

Pouvoirs :

Madame Adeline ROUCHON ayant donné procuration à Monsieur André MANDEMENT.  
Monsieur Jean-Sébastien BEDIÉ ayant donné procuration à Madame Colette PÉREZ.  
Madame Sylvie GERMA ayant donné procuration à Monsieur Léonard ZARDO.  
Monsieur Thierry SUAUD ayant donné procuration à Monsieur Gérard MONTARIOL.  
Madame Sylviane LACAMPAGNE ayant donné procuration à Madame Marie-France ORESTE.  
Madame Catherine RENAUX ayant donné procuration à Madame Isabelle SEYTEL.  
Monsieur Roger MAUREL ayant donné procuration à Monsieur Alain BERTRAND.  
Monsieur Michel PASDELOUP ayant donné procuration à Monsieur Alain PACE.  
Madame Danielle ESTEVE ayant donné procuration à Monsieur Jean-Claude GARAUD.  
Monsieur Alain DELSOL ayant donné procuration à Monsieur Mario ISAÏA.  
Madame Brigitte MORAN ayant donné procuration à Monsieur Christian CHATONNAY.

Madame Nicole CADAUX-MARTY a été élue Secrétaire de séance.

Rapporteur : Michel PEREZ

**Vu** l'arrêté préfectoral du 22 mai 2019 actant les statuts du Muretain Agglo ;

**Vu** les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

**Vu** la délibération 2019.008 de notification des attributions de compensations provisoires 2019 ;

**Vu** le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI qui prévoit la possibilité de fixer librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées ;

Accusé de réception en préfecture  
031-200068641-20191001-2019102cc-DE  
Reçu le 15/10/2019

**Délibération du Conseil Communautaire n° 2019.102 (sulle 1 et fin).****Exposé des motifs**

Les modifications concernent le remboursement des bilans voirie 2018 impacté dans l'AC investissement et les mouvements essentiellement liés à la voirie dans l'AC fonctionnement

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Communautaire,**

**APPROUVE** à la majorité des deux tiers, la révision libre modifiant les attributions des communes concernées au titre de l'année 2019.

Communes	AC provisoire 2019 = AC 2018 définitive	Variation d'AC fonctionnement	AC Fonctionnement	AC Investissement (bilan voirie 2018)
BAUNES	-276 141 €		-276 141 €	-672 924 €
CONSORBES	-1 313 179 €	26 832 €	-1 286 347 €	-57 737 €
LABARTHE SUR LEZE	-195 865 €		-195 865 €	-278 491 €
LABASTIETHE	-146 591 €		-146 591 €	-86 003 €
LAVIRNOSI-LACASSE	-187 148 €	-4 763 €	-191 911 €	-41 796 €
LE PAUGA	-64 785 €		-64 785 €	
MURET	1 399 578 €		1 399 578 €	-2 612 720 €
PINSAGUIH.	96 795 €	-11 474 €	85 321 €	
PINS JUSTARET	-127 810 €	-3 825 €	-131 635 €	
PORTET SUR GARONNE	5 249 362 €	200 000 €	5 449 362 €	
ROQUETTES	5 466 €		5 466 €	
SAINTE CLAR DE RIVIERE	-147 825 €		-147 825 €	
SAINTE HILAIRE	-76 412 €	-1 071 €	-77 483 €	
SAINTE LYS	-758 705 €	-1 912 €	-760 617 €	
SAUBENS	-255 198 €	30 000 €	-225 198 €	
VILLATE	-20 078 €		-20 078 €	
PROUZINS	-493 358 €	952 €	-492 406 €	-3 853 €
LAMASQUEBE	-90 912 €		-90 912 €	-53 418 €
ROQUIS S/GARONNE	961 040 €		961 040 €	
SEYSSIS	-505 900 €	19 155 €	-486 746 €	-652 620 €
BONRIPOX S/AUSSONVILLE	37 767 €		37 767 €	
BRAGAYRAC	27 500 €		27 500 €	-7 619 €
EMPEAUX	16 561 €		16 561 €	-2 249 €
SABONNIERS	1 005 €		1 005 €	
SAGUIH.	24 436 €	-100 €	24 336 €	
SAINTE THOMAS	22 631 €		22 631 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 173 233 €</b>	<b>253 794 €</b>	<b>3 427 026 €</b>	<b>-4 469 432 €</b>

**PRECISE** que le montant de l'attribution de compensation sera notifié aux communes concernées qui doivent adopter les montants d'AC notifiés avant le 12 novembre 2019 pour prise en compte dans l'AC 2019 définitive,

**HABILITE** le Président, ou à défaut le Vice - Président délégué, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président

certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de la  
présente délibération  
compte tenu de la transmission

à la Sous-Préfecture le ... 15/10/2019  
et de la publication le ... 15/10/2019



le Président,

André MANDEMENT

Accusé de réception en préfecture  
031-200068641-20191001-2019102cc-DE  
Reçu le 15/10/2019

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf et le 18 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Bernard BARBIE, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Carole GAUDEZ, Isabelle GESTA, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Corinne LAYE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA.

**Procurations :** Monsieur Philippe CADOR à Monsieur Philippe LANDES, Monsieur Pierre GOURLAND à Madame Arlette GRANGE, Madame Michèle PONS à Monsieur Serge DEUILHE, Monsieur Jacques TENE à Monsieur Thierry ANDRAU.

ombre de membres	Résultat du vote
Afférent au Conseil Municipal : 29	Pour : 29
En exercice : 29	Contre : 0
Qui ont pris part à la délibération : 25 + 4	Abstention : 0

**Date de la convocation :** mardi 12 novembre 2019.

**Date d'affichage :** mardi 12 novembre 2019.

### Délibération n°19 x 96

**Finances Locales – Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation et extension des tribunes du stade (budget communal).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-3 et R2311-9 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que le contexte économique et financier et le souci d'une gestion rigoureuse d'une multitude d'actions différentes conduisent à envisager une programmation physique et financière plus lisible des différents projets ;

Considérant qu'il y a lieu d'engager le fonctionnement budgétaire de la Commune dans une programmation pluriannuelle de ses investissements ;

Considérant que la gestion d'une partie de la section d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permet de répondre à ces différents objectifs ;

Afin de donner plus de lisibilité au projet et dans un souci de transparence, l'AP / CP de la rénovation et de l'extension des tribunes du stade (marché hors désamiantage) est créée selon les conditions suivantes :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2019 (estimé)	Crédits de paiement 2020 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
Rénovation et extension des tribunes du stade (opération 46 – article 2138)	1 200 000 €	200 000 €	1 000 000 €	1 200 000 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

**DECIDE** de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation et extension des tribunes du stade comme exposé ci-dessus ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents et actes relatifs à cette affaire.

**Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Serge DEUILHÉ



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf et le 18 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Bernard BARBIE, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Carole GAUDEZ, Isabelle GESTA, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Corinne LAYE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA.

**Procurations :** Monsieur Philippe CADOR à Monsieur Philippe LANDES, Monsieur Pierre GOURLAND à Madame Arlette GRANGE, Madame Michèle PONS à Monsieur Serge DEUILHE, Monsieur Jacques TENE à Monsieur Thierry ANDRAU.

Nombre de membres	Résultat du vote
Afférent au Conseil Municipal : 29	Pour : 29
En exercice : 29	Contre : 0
Qui ont pris part à la délibération : 25 + 4	Abstention : 0

**Date de la convocation :** mardi 12 novembre 2019.

**Date d'affichage :** mardi 12 novembre 2019.

### Délibération n°19 x97

#### **Finances Locales – Subvention aux associations 2019 – Classes transplantées – Collège Léo Ferré.**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 20 mai 2019, **une subvention de 1 200 € a été accordée aux classes transplantées pour l'année 2019.**

Le versement de cette subvention est conditionné par la présentation d'un projet précis. Aussi et sachant que le Collège Léo FERRE nous a remis le projet demandé, il est proposé de lui verser la subvention de **500 €** pour l'organisation des classes de découvertes conformément au récapitulatif joint en annexe.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**DECIDE** d'attribuer un montant de **500 euros** au Collège Léo Ferré pour l'organisation des classes de découvertes en Grèce. »

**Délibération n°19 x 97**

**Finances Locales – Subvention aux associations 2019 – Classes transplantées – Collège Léo Ferré.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents et actes relatifs à cette affaire.

**Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,  
Serge DEUILHÉ**



*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

2/2

M. Julien Cabassud Professeur d'EPS  
Mme Marie-Pierre Souilla Professeur de Langues et Cultures de l'Antiquité  
Professeurs référents du voyage « Grèce olympique »  
Collège Léo Ferré

M. Le Maire  
Mairie de Saint-Lys

Objet : Demande de subvention, voyage en Grèce des 3<sup>ème</sup>.

Monsieur le Maire,

Nous sollicitons de votre part une subvention pour permettre à un groupe d'élèves de deux classes de 3<sup>ème</sup> de participer à un séjour pédagogique d'une semaine en Grèce.

Ce projet, dont vous trouverez en pièce jointe les objectifs pédagogiques et le budget prévisionnel, est en lien avec les axes du projet d'établissement. Il doit permettre de donner du sens aux apprentissages autour d'un Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI) sur le thème des « Jeux Olympiques d'hier et d'aujourd'hui », afin de créer du lien entre les différents apprentissages disciplinaires. Cette démarche permettra un travail autour des valeurs de l'olympisme afin de favoriser l'émergence de notions citoyennes telles que l'entraide et la solidarité. Pour la très grande majorité des élèves concernés, ces quelques jours en Grèce, sont une occasion inespérée de découvrir une culture et un patrimoine singuliers et d'avoir envie d'apprendre. Le séjour se déroulera en Grèce du 24 au 29 février 2020. Il aura été préparé par les élèves depuis le début de l'année, dans de nombreuses disciplines.

Le coût initial de ce voyage – même en choisissant les solutions les plus économiques possibles – se monte par élève à 495 euros, ce qui représente un frein pour beaucoup de familles. Dès le début de l'année scolaire, avec l'appui du collège et de l'équipe enseignante, les élèves et les familles concernés s'investiront et mèneront des actions pour récolter des fonds. Notre objectif commun est que TOUS les élèves des deux classes puissent participer, quelle que soit la situation financière des familles.

Nous vous sollicitons également pour pouvoir bénéficier d'une place sur le marché de Saint-Lys, et d'y vendre des gâteaux et des objets pour alimenter et aider à la récolte de fonds.

Enfin, nous souhaiterions organiser un tournoi sportif (football à 7 ou rugby) durant un week-end du mois d'octobre qui reste à définir. Nous souhaiterions donc avoir l'autorisation d'accéder aux terrains municipaux ce jour-là.

En vous remerciant de votre attention, nous restons (les professeurs et les élèves) à votre disposition pour répondre à vos questions ou vous rencontrer.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir nos remerciements et nos sincères salutations

M. Cabassud et Mme Souilla, pour l'équipe des enseignants de l'EPI.

MAIRIE DE SAINT-LYS  
Reçu le .  
19 AOÛT 2019  
Pour Traitement : ASSOS  
Pour information : M<sup>me</sup> Doliveuca

**collège  
Léo Ferré**

Haute-Garonne  
académie  
Toulouse  
Éducation  
nationale

**La principale  
Madeleine VOIGNIER**

Affaire suivie par  
Corinne BERTHAULT  
Téléphone  
05.62.14.70.00  
Télécopie  
05.62.14.70.01  
Courriel  
0311772h@ac-toulouse.fr  
77 Avenue du Languedoc  
BP 70037  
31470 ST LYS



**ST LYS, le 19 août 2019**

**La Principale**

**A**

**M. Deuilhé,**

**Maire de Saint-Lys**

**Objet : demande de subvention pour le voyage scolaire en Grèce**

**Monsieur le Maire,**

Je me permets de vous faire une demande de subvention exceptionnelle pour le voyage en Grèce prévu fin février 2020 avec 2 classes de 3<sup>ème</sup>.

Ce voyage est un réel challenge pour nos équipes et nos élèves. Je vous transmets la demande de nos enseignants ainsi que le projet pédagogique.

Le collège Léo Ferré est fier de construire un tel projet mais une aide financière nous est nécessaire pour ne pas impacter les familles.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à notre demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

**Madeleine Voignier**

**La Principale**

## **GRECE OLYMPIQUE : Les JO d'hier à aujourd'hui.**

### **6 Jours dont 5 nuitées – Collège Léo Ferré- Saint-Lys.**

**Quelques éléments avant la réponse de l'appel d'offres :**

**2 Classes Olympiques : 52 élèves et 4 accompagnateurs – Basse Saison (23/29 février 2020) --  
Transports aller/retour en Avion – Prix estimé par participant : 495 €**

**J 1 - France - Athènes** Accueil à l'aéroport d'Athènes. Transfert en car à l'hôtel. Promenade pittoresque dans le quartier de Plaka, un des plus anciens quartiers d'Athènes. Installation, dîner et nuit à l'hôtel à Athènes. Car avec chauffeur local : transfert aéroport/hôtel

**J 2 - Athènes** Petit-déjeuner. Journée à pied. Visite de l'Acropole reflet d'une civilisation exceptionnelle comme en témoignent ses monuments (Parthéon, Erechthéion...) et la collection d'antiques de son musée. Déjeuner au restaurant à Athènes. Visite du stade panathénaïque, stade antique d'Athènes rénové à l'occasion des premiers jeux olympiques modernes. Le car récupère le groupe, départ pour la région de Corinthe. Installation, dîner et nuit à l'hôtel dans la région de Corinthe.

**J 3 - Argolide** Petit-déjeuner. Visite du site antique de Némée (le stade, le temple de Zeus, etc.) où étaient célébrés les jeux néméens, l'un des quatre jeux panhelléniques, presque aussi célèbres que ceux d'Olympie. Suivi de la visite du sanctuaire et du théâtre d'Epidaure hauts lieux de la médecine grecque. Déjeuner au restaurant à Ligourio. Départ pour Olympie. Installation, dîner et nuit à l'hôtel à Olympie.

**J 4 - Olympie** Petit-déjeuner. Visite du site et du musée d'Olympie, vestiges parmi lesquels vous pourrez admirer un grand stade ainsi que le temple d'Héra et celui de Zeus, à proximité duquel se trouvait le feu sacré : la flamme olympique. Déjeuner au restaurant à Olympie. Départ pour Delphes. Installation, dîner et nuit à l'hôtel à Delphes.

**J 5 - Delphes** Petit-déjeuner. Visite du site de Delphes (sanctuaire d'Apollon, Marmaria, Castalie) qui, selon la mythologie grecque, était le centre du monde. Puis visite du musée où sont exposés les objets trouvés sur le site archéologique. Déjeuner au restaurant à Delphes. Départ pour Athènes. Passage devant le complexe olympique OAKA rénové à l'occasion des Jeux Olympiques de 2004. Installation, dîner et nuit à l'hôtel à Athènes.

**J 6 - Athènes - France** : Petit-déjeuner à l'hôtel. Transfert en car à l'aéroport d'Athènes pour le retour vers la France.



Collège Léo ferré de Saint-Lys



Envoyé en préfecture le 19/11/2019

Reçu en préfecture le 19/11/2019

Affiché le 19/11/2019

ID : 031-213104995-20191118-19X97-DE

Berger  
Levrault

HAUTE-SARONNE

SAINT-LYS

## Les jeux olympiques d'hier et d'aujourd'hui : d'Olympie à Tokyo 2020

**Ce projet s'adresse à deux classes de troisième du collège Léo Ferré pour l'année scolaire 2019/2020. Il s'articule autour de 3 axes et 3 Parcours éducatifs :**

- un travail interdisciplinaire en lien avec les jeux olympiques tout au long de l'année scolaire à travers le label « classe olympique »,
- des actions ponctuelles : olympiades antiques, rencontre de parrains, sensibilisation au sport paralympique
- un voyage en Grèce sur les sites des jeux antiques et modernes.

**In DNB : Parcours éducatif de Santé ; Parcours d'éducation artistique et culturel ; Parcours citoyen.**

### Les objectifs du projet en lien avec le projet d'établissement

Axes du projet d'établissement	Objectif du projet
Volet 1 : bien faire son travail pour la réussite de tous	Donner du sens aux apprentissages autour de la thématique des jeux olympiques qui crée un fil rouge sur l'année scolaire et des liens entre les différents apprentissages disciplinaires. Il doit susciter l'envie d'apprendre et favoriser le travail scolaire en mettant les élèves en projet, individuels et collectifs, autour de moments forts.
Volet 1 → Valider le cycle 3 et 4 en s'appuyant sur le PEAC, le parcours avenir, le volet numérique	Favoriser l'accès à la culture et au patrimoine à travers la découverte des sites culturels et historiques. Favoriser le travail de recherche et développer les connaissances dans des domaines variés.
Volet 2 : Travailler ensemble pour un climat scolaire serein : → Développer le sentiment d'appartenance par des actions communes → Développer l'esprit citoyen	Créer un climat de classe favorable autour des valeurs de l'olympisme. Susciter l'entraide et la solidarité autour d'un projet de classe



**Les deux classes de troisième ont obtenu le label « Classe Olympique » auprès du CNOSF. Ce label permet un accompagnement du projet par le CDOS 31 tout au long de l'année à travers le partage de ressources, la recherche d'intervenant et de parrains.**



- :5

Au collège : Toute l'année

Travail pluridisciplinaire (EPI) sur le thème des « Les jeux olympiques d'hier et d'aujourd'hui ».

■ En EPS :

→ Programmation en lien avec les Jeux Olympiques 2020:

**Danse :** lien avec les cérémonies d'ouverture et de clôture. Tout au long du cycle les élèves préparent une cérémonie d'ouverture qu'ils réaliseront en tâche finale de la séquence.



**Volley :** les sports collectifs aux Jeux Olympiques modernes. Les élèves s'engagent dans un projet collectif autour d'un projet tactique pour réceptionner et renvoyer collectivement le ballon afin de mettre en danger l'équipe adverse.

**Athlétisme :** triathlon course / saut / lancer. Les élèves s'engagent dans une préparation individuelle pour réaliser un combiné athlétique. Préparation du moment fort d'une journée de reconstitution des Jeux Olympiques antiques.



**Boxe :** travail autour des serments olympiques (athlète, entraîneur et arbitre). Les élèves sont investis dans les rôles d'arbitre et de coachs au sein des cités. Ils s'affrontent entre cités en respectant les règles de l'activité.

→ Fonctionnement des deux classes « en cités » tout au long de l'année. Les élèves des classes sont rassemblés en cités et pratiquent selon un format club. Ils s'entraînent pour progresser au sein du club afin d'affronter les autres clubs.

→ **Réalisation d'exposés en groupes sur les thèmes de l'entraînement, du voyage, de l'alimentation, de l'histoire des jeux olympiques, des symboles de l'olympisme ...**

■ **En Arts plastiques : les représentations du corps en mouvement** En 3<sup>e</sup> la question du rapport entre l'œuvre et le corps est centrale dans les programmes d'arts plastiques, que ce soit la question de la représentation du corps ou l'implication du corps dans l'œuvre (geste, traces). Le thème des jeux olympiques permettra donc d'orienter les différents projets en arts plastiques en lien avec les autres disciplines sur la question du mouvement et du corps.

#### La représentation du corps en mouvement:

Les élèves expérimentent diverses techniques artistiques pour représenter un corps en mouvement en passant par la représentation bidimensionnelle (croquis d'observation) mais aussi la représentation tridimensionnelle (réalisation de sculptures).

Compétences travaillées:

Expérimenter, produire, créer

- Choisir, mobiliser et adapter des langages et des moyens plastiques variés en fonction de leurs effets dans une intention artistique en restant attentif à l'inattendu.
- S'approprier des questions artistiques en prenant appui sur une pratique artistique et réflexive.

Mettre en œuvre un projet:

Réalisation de sculptures à partir d'images représentant des jeux olympiques en lien avec l'étude d'artistes emblématiques qui ont travaillé sur ce thème.

- Les élèves seront amenés à se repérer dans les étapes de la réalisation d'une production plastique et en anticiper les difficultés éventuelles mais aussi à faire preuve d'autonomie et d'esprit critique dans le déroulement du projet.

Lien aux programmes d'arts plastiques:

- La narration visuelle : mouvement et temporalité suggérés ou réels
- La présence matérielle de l'œuvre dans l'espace, la présentation de l'œuvre

#### Le corps en mouvement dans l'œuvre:

Un projet sur le corps en mouvement sera ensuite mené avec les élèves. Il sera l'occasion de travailler sur le mouvement décomposé (Edward Muybridge, le fusil photographique) afin de réaliser une production de type Light Painting.

Compétences travaillées:

Mettre en œuvre un projet

- Concevoir, réaliser, donner à voir des projets artistiques, individuels ou collectifs.
- Mener à terme une production individuelle dans le cadre d'un projet accompagné par le professeur.
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative, de responsabilité, d'engagement et d'esprit critique dans la conduite d'un projet artistique.

Expérimenter, produire, créer

- S'approprier des questions artistiques en prenant appui sur une pratique artistique et réflexive.
- Recourir à des outils numériques de captation et de réalisation à des fins de création artistique.
- Explorer l'ensemble des champs de la pratique plastique et leurs hybridations, notamment avec les pratiques numériques.

Lien au programme d'arts plastiques:

Le numérique en tant que processus et matériau artistiques (langages, outils, supports) :

l'appropriation des outils et des langages numériques destinés à la pratique plastique; l'interrogation et la manipulation du numérique par et dans la pratique plastique.

La relation du corps à la production artistique : l'implication du corps de l'auteur; les effets du geste et de l'instrument, les qualités plastiques et les effets visuels obtenus; la lisibilité du processus de production et de son déploiement dans le temps et dans l'espace : traces, performance

■ **En Langues et Cultures de l'Antiquité : (approches interdisciplinaires asynchrones)**

**Compétences visées en Grec ancien et en latin :**

1/ **Les langages pour penser et communiquer : Analyser et comprendre divers documents.**

2/ **La formation de la personne et du citoyen : Réfléchir aux valeurs olympiques véhiculées dans et depuis l'Antiquité ; les mettre en regard avec les JO modernes et paralympiques.**

**Réfléchir à l'utilisation de la mythologie au service des idéologies modernes ( Nazisme et J.O de 1934).**

3/ **Les représentations du monde et de l'activité humaine : de la légende à l'histoire des JO antiques depuis leur création - Le site d'Olympie et les autres sites de jeux antiques (Delphes, Némée et Corinthe), des sites entre sacré et profane- Les épreuves et les récompenses : la trêve sacrée et la force pacificatrice des jeux - Les grands sportifs et les auteurs antiques.**

4/ **Lien direct avec le thème du Concours Athéna (en latin et grec) de janvier 2020 : l'attention portée au corps dans l'Antiquité grecque et romaine.**

→ Réalisation d'exposés sur les sites à visiter en Grèce et présentés sur sites.

→ Préparation de lectures et mises en voix de textes poétiques et argumentatifs en grec ancien.

■ **En français :**

**Compétences transversales :**

Développer l'esprit critique au sein d'un groupe de travail (accepter de prendre la parole et être capable de se justifier) - S'auto-évaluer pour progresser - Devenir autonome et responsable dans les apprentissages - Coopérer pour s'entraider et produire un résultat final - Se dépasser pour progresser - Développer l'estime de soi à travers l'aboutissement d'un projet collectif - Accepter l'opinion d'autrui.

**En lien avec le programme en 3<sup>e</sup> :**

**Thème : Agir dans la cité, individu et pouvoir.**

**Problématique:** Comment la littérature permet-elle de relier les histoires personnelles à l'Histoire collective ? La dystopie en contrepoint des valeurs de l'olympisme.

**Education aux médias et à l'information :** comprendre et décoder l'information à travers le traitement des Jeux Olympiques de Berlin en 1936, sur des supports et dans des formats divers (textes, affiches, films), afin de discerner toute manipulation de l'information. • Découvrir les valeurs des Jeux Olympiques : encourager la pratique sportive et la fraternité des peuples, en refusant toute discrimination.

**Thème : regarder le monde, inventer des mondes. Visions poétiques du monde.**

**Problématique :** Comment la représentation symbolique et artistique permet de construire une image commune qui mette en lumière les valeurs de l'Olympisme ?

→ Ce projet annuel a pour objectif de permettre aux élèves de s'exprimer à partir du thème universel des JO et de ses valeurs. Les élèves feront des recherches sur les valeurs olympiques (professeur de français et/ou professeur documentaliste), travailleront les entrées lexicales et questionneront les représentations symboliques du monde.

■ **En mathématiques :**

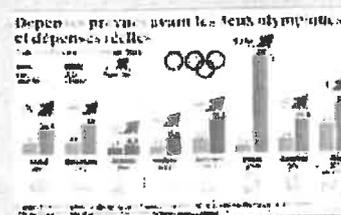
→ **Création d'un fichier d'exercices en lien avec les Jeux Olympiques 2020:**

A chaque fois que cela sera possible, pour les chapitres concernés, des exercices seront réalisés et regroupés dans un cahier particulier.

**OBJECTIF :** montrer l'utilité des mathématiques en tant qu'outil.

• **NOMBRES ET CALCULS :** calculs de vitesses, résolutions d'équations.

• **ORGANISATION ET GESTION DE DONNÉES :** calculs de moyennes et de médianes en statistiques, calculs de probabilités, utilisation de la proportionnalité et des fonctions linéaires.



• **ESPACE ET GEOMETRIE** : calculs de longueurs à l'aide des théorèmes de Thalès, Pythagore et de la trigonométrie.

• **ALGORITHMIQUE ET PROGRAMMATION** : création de programmes ou utilisation d'un tableur pour résoudre un problème.

→ **Réalisation de défis mathématiques :**

Réalisation de séances de recherche d'une situation problème, d'une question ouverte en classe, en reprenant les groupes formés en « cités ».

**OBJECTIF** : travailler les compétences « CHERCHER, RAISONNER et COMMUNIQUER » en mathématiques, favoriser le travail de groupe, l'esprit de compétition et la recherche collective de la performance.

→ **Réalisation d'exposés :**

Réalisation d'exposés sur l'utilisation de l'outil mathématique en lien avec les lieux visités de Grèce, les personnages et les Jeux Olympiques.

Le travail de recherche des élèves sera exposé aux groupes lors des visites sur les lieux lors du voyage.

**OBJECTIF** : favoriser le travail de groupe, le travail de recherche, ouvrir l'esprit sur les lieux, personnages qui ont contribué à l'avancement des sciences et plus particulièrement des mathématiques.

→ **Réalisation de vidéos :**

Réalisation de vidéos expliquant la résolution d'une situation problème en respectant les critères d'évaluation d'un oral et de la démarche mathématique.

**OBJECTIF** : favoriser le travail à l'oral avec la possibilité de revenir sur sa prestation afin de s'auto-évaluer et d'ainsi s'améliorer, permettre l'entraînement de l'oral en mathématiques dans l'optique du grand oral du bac.

■ **Autres matières selon l'équipe éducative de la classe. Histoire Géographie, EMC, SVT, vie de classe**

■ **Lien avec des parrains sportifs de haut niveau**

Nous sommes à la recherche de parrains sportifs de haut niveau (en relation avec le CDOS 31). Ce partenariat est l'occasion d'échanges avec des athlètes en préparation olympiques et/ ou paralympiques.

Des rencontres seront organisées sur les thèmes de l'alimentation, l'entraînement, la préparation physique, les valeurs de l'olympisme, le handicap.

Tout au long de l'année, le suivi de la qualification et du parcours du sportif jusqu'aux jeux de Tokyo 2020 apparaît comme un fil rouge pour les classes.

## Des actions ponctuelles au collège

→ **Organisation d'Olympiades antiques pour les 2 classes de 3<sup>ème</sup>.**

Participation d'une troupe de reconstituteurs + affrontement des cités sur le format des épreuves antiques. Chaque athlète de la cité s'investit pour une épreuve : lancer du javalot, lancer de disque, course de fond et course, saut en longueur.



→ **Découverte des sports paralympiques en lien avec le parcours citoyen. Intervention d'une équipe de basket fauteuil auprès des élèves.**



→ **Olympiades modernes sur le format d'un relais collectif (idem format cross) + défis culturels en lien avec les différentes disciplines.**

Pendant 30 minutes les classes s'affrontent sur un relais continu en constituant des groupes mixtes de 5 élèves qui se relaient. Les valeurs d'entraide, de coopération sont mises en avant par ce format de course original.

## Voyage en Grèce au mois de mars 2020 avec 2 classes : Jeux Olympiques antiques et modernes.

5 jours sur les traces de l'olympisme et des jeux antiques.

- **Olympiades en fil rouges sur sites en lien avec les matières associées au projet (concours d'éloquence, relais sportif, performance artistique, défi mathématiques) et en lien avec les symboles de l'olympisme (cérémonie, flamme, discours des athlètes ...)**



- **Réalisation d'une vidéo fil-rouge et visionnage au retour avec les partenaires du projet (parents, collectivités locales, soutiens financiers)**
- **Défi photo journalier sur place (réalisation de photos en groupe selon sur un thème)**



- **Visite de sites liés aux jeux olympiques antiques : Olympie, Delphes et modernes : stade Panathénaïque à Athènes. Visites guidées et animés par des exposés d'élèves travaillés en classe.**

- **Participation à la cérémonie d'allumage de la flamme olympique pour les JO de Tokyo 2020 le 12 mars à Olympie**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf et le 18 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Bernard BARBIE, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Carole GAUDEZ, Isabelle GESTA, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Corinne LAYE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA.

**Procurations :** Monsieur Philippe CADOR à Monsieur Philippe LANDES, Monsieur Pierre GOURLAND à Madame Arlette GRANGE, Madame Michèle PONS à Monsieur Serge DEUILHE, Monsieur Jacques TENE à Monsieur Thierry ANDRAU.

Nombre de membres	Résultat du vote
Afférent au Conseil Municipal : 29	Pour : 29
En exercice : 29	Contre : 0
Qui ont pris part à la délibération : 25 + 4	Abstention : 0

**Date de la convocation :** mardi 12 novembre 2019.

**Date d'affichage :** mardi 12 novembre 2019.

### Délibération n°19 x 98

**Finances Locales – Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G) – Nouvelle procédure petits travaux urgents.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais de petits travaux inopinés relevant de la compétence du S.D.E.H.G, il est proposé de voter une enveloppe financière prévisionnelle **pour l'année 2020 de 10 000 € maximum de participation communale.**

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du S.D.E.H.G resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du S.D.E.H.G pour les opérations concernées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres dans la limite de **10 000 € ;**

**CHARGE** Monsieur le Maire :

- ***D'adresser par écrit au Président du S.D.E.H.G les demandes de travaux correspondantes ;***
- ***De valider les études détaillées transmises par le S.D.E.H.G ;***
- ***De valider la participation de la commune ;***
- ***D'assurer le suivi des participations communales engagées.***

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif aux travaux correspondants ;

**PRECISE** que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la Commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

***Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Serge DEUILHÉ



*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

2/2

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf et le 18 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Bernard BARBIE, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Carole GAUDEZ, Isabelle GESTA, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Corinne LAYE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA.

**Procurations :** Monsieur Philippe CADOR à Monsieur Philippe LANDES, Monsieur Pierre GOURLAND à Madame Arlette GRANGE, Madame Michèle PONS à Monsieur Serge DEUILHE, Monsieur Jacques TENE à Monsieur Thierry ANDRAU.

Nombre de membres	Résultat du vote
Afférent au Conseil Municipal : 29	Pour : 21
En exercice : 29	Contre : 0
Qui ont pris part à la délibération : 25 + 4	Abstentions : 8

**Date de la convocation :** mardi 12 novembre 2019.

**Date d'affichage :** mardi 12 novembre 2019.

### Délibération n°19 x 99

#### **Commande Publique – Marchés publics – Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Modificatif.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°17 x 81 du 03 juillet 2017, le Conseil Municipal a désigné les membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

- Pour la liste du groupe majoritaire « Saint-Lys ensemble » :

**Madame et Messieurs Jean-Jacques MAGNAVAL, Philippe LANDES, Christophe SOLOMIAC et Audrey PIGOZZO, Titulaires ;**

**Madame et Messieurs Céline BRUNIERA, Patrice LARRIEU, Jean-Luc JOUSSE, Suppléants.**

- Pour la liste du groupe minoritaire « L'Alternative pour Saint-Lys » :

**Monsieur Patrick LASSEUBE, Titulaire ;**

**Madame Catherine RENAUX, Suppléante.**

En raison des démissions de Madame Audrey PIGOZZO et de Monsieur Jean-Jacques MAGNAVAL et conformément à l'article 22 III du Code des Marchés Publics, il est procédé à la titularisation du premier et deuxième suppléant inscrit sur la même liste que les titulaires, en l'occurrence, **Madame Céline BRUNIERA et Monsieur Patrice LARRIEU.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 22 ;

Vu les démissions de Madame Audrey PIGOZZO en date du 07 octobre 2019 et de Monsieur Jean-Jacques MAGNAVAL en date du 30 octobre 2019 ;

**DESIGNE donc :**

**Madame Céline BRUNIERA et Monsieur Patrice LARRIEU** comme membres titulaires appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

La nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres est la suivante :

- Pour la liste du groupe majoritaire « Saint-Lys ensemble » :

**Madame et Messieurs Philippe LANDES, Christophe SOLOMIAC, Céline BRUNIERA, Patrice LARRIEU, Titulaires ;**

**Monsieur Jean-Luc JOUSSE, Suppléant.**

- Pour la liste du groupe minoritaire « L'alternative pour Saint-Lys » :

**Monsieur Patrick LASSEUBE, Titulaire ;**

**Madame Catherine RENAUX, Suppléante.**

DIT que l'ensemble des délégués titulaires et suppléants ont accepté ce mandat ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

**Le Conseil Municipal a adopté à la majorité.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Serge DEUILHÉ



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf et le 18 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Bernard BARBIE, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Carole GAUDEZ, Isabelle GESTA, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Corinne LAYE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA.

**Procurations :** Monsieur Philippe CADOR à Monsieur Philippe LANDES, Monsieur Pierre GOURLAND à Madame Arlette GRANGE, Madame Michèle PONS à Monsieur Serge DEUILHE, Monsieur Jacques TENE à Monsieur Thierry ANDRAU.

Nombre de membres	Résultat du vote
Afférent au Conseil Municipal : 29	Pour : 29
En exercice : 29	Contre : 0
Qui ont pris part à la délibération : 25 + 4	Abstention : 0

**Date de la convocation :** mardi 12 novembre 2019.

**Date d'affichage :** mardi 12 novembre 2019.

### Délibération n°19 x 100

**Fonction Publique – Nomination – Création de poste d'Adjoint du patrimoine et mise à jour du tableau des effectifs.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette Collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent est recruté **à compter du 15 janvier 2020 à la médiathèque en tant que chargé d'accueil et d'animation, à temps complet.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**APPROUVE** la création du poste d'Adjoint du patrimoine, à temps complet ;

**PRECISE** que les crédits correspondant à cette création de poste sera inscrit au budget 2020 ;

**PRECISE** que le tableau des effectifs est mis à jour en conséquence (ci-joint annexe) ;

## Délibération n°19 x 100

**Fonction Publique – Nomination – Création de poste d'Adjoint du patrimoine et mise à jour du tableau des effectifs.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents et actes relatifs à cette affaire.

**Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,  
Serge DEUILHÉ**



*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



GRADE	CATEGORIE	NOMBRE POSTES POURVUS			NOMBRE DE POSTES DISPONIBLES		
		TOTAL	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
Adjoint technique	C	4	3	1			
Adjoint technique 1ère classe	C	1	1				
Adjoint technique principal 2ème classe	C	7	6	1			
Adjoint technique principal 1ère classe	C	9	9				
Agent de Maîtrise	C	2	2		1	1	0
Agent de Maîtrise Principal	C	4	4				
Technicien Principal 2ème Classe	B	1	1				
Technicien principal 1ère classe	B	1	1				
Technicien	B						
Ingénieur	A						
Ingénieur principal	A	1	1				
Adjoint Administratif	C	7	6	1			
Adjoint Administratif 1ère classe	C						
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	6	6				
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	11	11				
Rédacteur	B	3	3				
Rédacteur Principal 2ème classe	B	0	0		1	1	0
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	1				
Attaché	A	2	2				
Attaché principal	A	1	1				
D.G.S.	A	1	1				

Filière technique

Administrative



12/11/2019

	Adjoint du patrimoine	C					1	1	0
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1	1					
	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C							
	Assistant de cons. du patrimoine	B							
Médico-sociale	Assistant de cons. Principal 2ème Classe	B							
	Assistant de cons. Principal 1ère Classe	B	1	1					
	Bibliothécaire	A							
	Auxiliaire de soins principal 1ère classe	C	1	1			1		
	Auxiliaire de soins principal 2ème classe	C							
Police	Assistant socio-éducatif	A							
	Assistant socio-éducatif 1ère classe	A	1	1					
	Assistant socio-éducatif principal	A							
	Chef de Service Police	B	1	1					
	Chef de service police principal 2ème classe	B					1	1	0
Animation	Chef de service police principal 1ère classe	B	1	1					
	Brigadier-chef principal PM	C	1	1					
	Adjoint d'animation	C	2	1			1		
	<b>TOTAUX</b>		<b>71</b>	<b>66</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf et le 18 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Bernard BARBIE, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Carole GAUDEZ, Isabelle GESTA, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Corinne LAYE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA.

**Procurations :** Monsieur Philippe CADOR à Monsieur Philippe LANDES, Monsieur Pierre GOURLAND à Madame Arlette GRANGE, Madame Michèle PONS à Monsieur Serge DEUILHE, Monsieur Jacques TENE à Monsieur Thierry ANDRAU.

Nombre de membres	Résultat du vote
Afférent au Conseil Municipal : 29	Pour : 29
En exercice : 29	Contre : 0
Qui ont pris part à la délibération : 25 + 4	Abstention : 0

**Date de la convocation :** mardi 12 novembre 2019.

**Date d'affichage :** mardi 12 novembre 2019.

### Délibération n°19 x 101

#### **Fonction Publique – Personnel – Attribution de chèques cadeaux.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer **des chèques cadeaux pour l'ensemble des employés municipaux.**

Monsieur le Maire propose d'attribuer à chaque employé municipal, au titre de la politique sociale, des chèques cadeaux d'un montant de **50 euros par agent.**

Ces chèques seraient valables pour tous les rayons, sauf alimentaire.

Evènement concerné : **Noël des agents 2019.**

**La Société Chèque CADHOCS (27-29 avenue des Louvresses – BP 32 – 92234 Gennevilliers Cedex) a été consultée.**

A cette occasion, Monsieur le Maire indique que la Commune n'a pas à acquitter de charges sociales sur cette dotation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Où il l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget 2019 ;

**DECIDE** l'attribution de chèques CADEAUX d'une valeur de **50,00 € par agent** ;

**Les bénéficiaires sont les agents fonctionnaires rémunérés par la Commune au 31 décembre 2019 ; pour les agents contractuels le contrat ou les contrats doivent être valides du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019 en continu.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents et actes relatifs à cette affaire.

***Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,  
Serge DEUILHÉ**



*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

2/2